

Adresse desservie	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LAMOTHE DEGAGNAC	21 m³	250803	015 mm	24/08/2022 212	29/08/2022 233	Ancien compteur
	1 245 m³	785117	015 mm	29/08/2022 0	12/09/2023 1245	Nouveau compteur
TOTAL CONSOMMATION	1 266 m³					

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					1 762,63		1 859,58
Abonnement					106,84		112,72
Part Syndicale	2e semestre 2023				28,37	5,50	
	1er semestre 2024				29,02	5,50	
Part Syndicale	2e semestre 2021				26,73	5,50	
	1er semestre 2022				27,26	5,50	
	2e semestre 2022				27,26	5,50	
	1er semestre 2023				28,37	5,50	
Déduction de la facture n°545211209508	01-07-21 / 30-06-22				-53,46	5,50	
Déduction de la facture n°545221264000	01-07-22 / 30-06-23				-53,46	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2023				22,88	5,50	
	1er semestre 2024				23,87	5,50	
Consommation					1 655,79		1 746,86
Part Syndicale	Année 2022		1 133	0,3924	444,59	5,50	
	Année 2023		1 266	0,3883	491,59	5,50	
Déduction de la facture n°545221264000	Année 2022				-435,87	5,50	
Part SAUR	Année 2023		1 266	0,8927	1 130,16	5,50	
Préservation des ressources en eau	Année 2023		1 266	0,0200	25,32	5,50	
► Organismes publics					417,78		440,76
Consommation					417,78		440,76
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2023		1 266	0,3300	417,78	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,73 € / m³ soit 0,00173 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 € TVA 5,50 % : 119,93 € **Total facture TTC : 2 300,34 €**

HT soumis à TVA : 2 180,41 € TVA sur les débits : 119,93 €

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

**Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr**

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379884 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379884-NAF 3600

Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.